

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 JUILLET

LA LOI MILITAIRE

Enfin M. Ferron s'est décidé à faire connaître son opinion sur la durée exacte du service militaire.

Il s'agissait de l'article 49 ainsi conçu :

« Les jeunes gens qui, après deux ans de service sous les drapeaux, justifieront d'une éducation et d'une instruction militaires suffisantes, pourront être renvoyés en congé illimité dans leurs foyers dans une proportion qui sera fixée par le ministre de la guerre sur tout l'effectif du contingent incorporé. Parmi les jeunes gens qui auront fait cette justification, la désignation de ceux qui devront être renvoyés dans leurs foyers aura lieu par voie de tirage au sort dans chaque corps. »

C'est à l'occasion de cet article que M. Ferron a pris hier la parole. Il a présenté des calculs auxquels il semblerait résulter que la présence de trois classes sous les drapeaux élèverait seulement de 36,000 hommes le chiffre de nos soldats sur le pied de paix et imposerait au budget une dépense relativement minime de 8 millions par an.

Le ministre de la guerre a ensuite déclaré que si l'article 49 était voté, il refuserait de l'appliquer, car il était partisan du service effectif de trois ans.

Que ne tenait-il, la veille, ce langage, alors que l'on discutait cet amendement de la droite tendant expressément à rendre le service de trois ans effectif ?

Dependant le langage ministériel a mis les radicaux fort en colère. Laisant se démenait comme un possédé ; Labordère vocifère, et l'extrême gauche offre l'aspect pittoresque d'une meute hurlante.

Au milieu du tumulte, M. Floquet annonce que le gouvernement et la commission réclament une suspension de séance. La déclaration du ministre a créé une situation nou-

velle. La commission a besoin de se réunir pour aviser.

La séance est suspendue ; on se répand dans les couloirs où les conversations s'engagent très animées. Certains contestent la sincérité des calculs portés par M. Ferron à la tribune ; ils refusent d'admettre que le budget puisse supporter la dépense d'une incorporation de tous les contingents pendant trois ans. D'autres proclament que la déclaration ministérielle a porté au projet de loi un coup mortel. Enfin les radicaux annoncent le projet de défendre leur loi, pied à pied, article par article.

A la reprise de la séance, M. Laisant monte à la tribune. D'une voix tremblante de colère, il affirme que l'article 49 avait été accepté la veille par le ministre de la guerre.

Il ajoute que celui-ci s'était déclaré, devant la commission, adversaire résolu de la deuxième partie du contingent. Il annonce que la commission maintient sa rédaction. Et il somme M. Ferron de venir confirmer la véracité de cette déclaration.

Devant cette sommation quelque peu insolente, le ministre de la guerre bondit de son banc à la tribune :

— J'ai déclaré hier à la Commission, dit-il en substance, que j'étais en désaccord avec elle sur l'article 49. J'ai annoncé que je ne pouvais l'accepter même dans sa rédaction nouvelle. J'ai ajouté toutefois que je ne m'opposais pas à cette rédaction, mais que je ne l'appliquerais jamais tant que je serais au ministère.

Tout cela est bien équivoque et témoigne des embarras par lesquels a passé M. Ferron depuis quarante-huit heures.

Un instant plus tard, l'article 49 est repoussé par 319 voix contre 223.

— 223 voix de minorité toutes républicaines ! s'écrie M. Labordère d'une voix tonnante. Et l'extrême-gauche d'applaudir à outrance.

Pourquoi cette manifestation contre le gouvernement ? Les radicaux demandaient le service de deux ans même pour les séminaristes et les prêtres. Le ministère a ré-

clamé et obtenu le service effectif de trois ans même pour les membres du clergé. M. Laisant et ses amis ne peuvent-ils se consoler en pensant que les calotins devront être astreints à 36 mois au lieu de 22 mois ?

A l'issue du vote, M. Laisant a rédigé et remis sa démission de rapporteur de la Commission de l'armée. Bons débarras pour les auditeurs de la discussion de la loi militaire.

L'article 54 (ancien 53) est adopté.

M. de La Martinière demande que l'on réduise de moitié les périodes d'exercice de 28 jours et de 43 jours imposés aux réservistes et aux soldats territoriaux.

M. de Mahy s'étonne d'entendre formuler cette proposition par un des députés qui ont voté contre la réduction du service à deux ans.

M. Guyot Dessaignes appuie M. de La Martinière. Pourquoi ne pas inscrire dans la loi une réduction qu'on se déclare prêt à opérer par voie administrative ?

M. Georges Roche parle dans le même sens.

M. Labordère invite le ministre de la guerre à faire connaître son opinion. Pour lui, il pense que les 28 jours et les 43 jours sont nécessaires.

M. Ferron déclare qu'il n'est point partisan des réductions proposées, mais s'il avait rédigé le projet de loi, il aurait demandé trois périodes d'exercices de 15 à 20 jours chacune pour les réservistes de l'armée active.

La première partie de l'amendement de M. de la Martinière, tendant à réduire de 28 à 15 jours le rappel des réservistes, est repoussé par 368 voix contre 174.

A JERSEY

NOTRE CONSUL N'A PAS SALUÉ

La *British and Jersey Press* avait publié une note dans laquelle il était dit que parmi la foule venue pour saluer Monsieur le Comte de Paris à son arrivée à Jersey figurait M. Féret, consul de France.

MM. Pelletan et Laguerre, désireux de tirer cette affaire au clair, sont donc allés de compagnie chez M. Flourens pour connaître la vérité.

M. Flourens, dans le but de calmer l'irritabilité des jeunes représentants de l'extrême gauche, leur a dit que c'était pour obéir aux instructions que lui-même avait données à notre consul, avant l'arrivée de Monsieur le Comte de Paris, que M. Féret était venu assister au débarquement du prince, afin de pouvoir les renseigner, d'une façon précise, sur ce qui pourrait se passer.

Le consul n'a donc fait qu'exécuter les ordres du gouvernement, a conclu le ministre.

Bien mieux, le bruit avait couru que M. Féret, se trouvant sur le quai, avait ôté son chapeau, comme les autres Français et comme les habitants de Jersey, au passage de l'Exilé.

On comprend tout ce que cet acte de civilité a dû exciter de colère dans l'âme des Républicains.

M. Flourens a télégraphié et il a eu la certitude que M. Féret a gardé son chapeau républicain sur sa tête démocratique. Ce consul a même considéré comme outrageante la supposition qu'il eût pu se découvrir devant un Français que le général Boulanger a rayé des cadres de l'armée et chassé de France pour cause du mariage de sa fille avec le futur roi de Portugal.

M. Flourens a été très heureux de pouvoir communiquer la dépêche portant cette bonne nouvelle à MM. Laguerre et Pelletan, qui étaient allés « laver la tête », comme on dit en langage démocratique, au ministre des affaires étrangères.

M. Laguerre ayant fait les gros yeux, M. Flourens a livré toutes les dépêches reçues, et établi que M. Féret était sur la plage par ordre et pour renseigner le gouvernement.

Il a observé et a envoyé son rapport. On dit, aujourd'hui, que les explications données par M. Flourens n'ont pas satisfait M. Laguerre et qu'il interpellera.

Il ne suffit pas qu'un consul de la République inspecte des Français à l'étranger et ne

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Lorsque le comte Karadyoni vit entrer sa fille dans le salon, il se leva, comme si l'aspect inattendu d'Irène, ses yeux brillants, ses lèvres entr'ouvertes lui eussent paru inexplicables. Elle courut vers lui ; la rapidité de la course avait oppressé sa poitrine ; elle se jeta dans les bras de son père et, laissant tomber sa tête charmante, elle murmura ces mots qui ravissaient son âme :

— Il est sauvé, mon père !... Il est sauvé !...

Le comte Karadyoni fut bien plus ému de la joie de sa fille que de la nouvelle qui concernait André. Dans son trouble, il ne trouva rien à répondre, mais il pressa Irène dans ses bras et l'appuya fortement sur son cœur.

— Mon enfant !... dit-il d'une voix grave. Ma pauvre enfant !

Elle se retira, elle repoussa l'étreinte dans sa hâte de parler encore d'André, de raconter ce qu'elle savait de lui, et, debout en face de son père, dans l'ivresse de son cœur et de ses yeux, elle lui dit tout ce qu'elle venait d'apprendre de

Pacarius. Les paroles se pressaient sur ses lèvres, une clarté animait son front, pendant que s'attachaient sur elle avec persistance les regards inquiets du vieillard.

Elle ne songeait point, en ce premier instant, qu'il ne lui était plus permis de goûter tant de joie à propos d'André Dienyi. Elle se livrait sans le vouloir, sans y songer, à tout l'empressement de son premier mouvement.

Le vieux magat resta grave. Il exprima en quelques mots le plaisir qu'il éprouvait de cette bonne nouvelle ; il lança un terme de mépris à l'adresse de celui qui avait tenté à la liberté d'un officier hongrois. Dans cet état méditatif où l'avait plongé l'effervescence d'Irène, il avait toute la lucidité de sa pensée, et ce fut lui, devenu plus sensible aux chagrins des autres à mesure que se fermait sa propre blessure, qui dit à sa fille :

— On a prévenu de suite M^{me} Dienyi ?

— Hélas ! s'écria-t-elle en s'adressant un vif reproche. Je n'en sais rien.

— Alors, il faut y aller toi-même. N'attends pas une minute de plus. Il se peut qu'elle ne sache pas encore que son fils est hors de danger.

Irène frissonna. La pensée de retourner à Dienyi l'agitait profondément. Mais son père l'y envoyait. Elle obéit sans ajouter une parole. Il était six heures du soir. Elle fit seller son cheval et s'élança au galop sur la route.

Lorsqu'on arrivait à Dienyi par l'avenue la plus voisine de Bangor, on apercevait d'abord l'aile droite du château, et, un peu en arrière, voilée par un massif de hêtres rouges, la petite chapelle. M^{me} Dienyi et sa fille avaient orné ce sanctuaire avec amour. Irène, en arrivant au château, distingua les fenêtres élançées qui brillaient dans leurs ogives, et il lui sembla qu'il en sortait un éclat, une lumière. De loin, la chapelle paraissait enveloppée d'un nimbe d'or, d'une auréole diffuse et transparente.

En approchant, Irène reconnut qu'elle devait être brillamment éclairée à l'intérieur et que ces nuances d'opale qu'elle voyait au dehors étaient produites par le rayonnement à travers les vitraux. Elle mit son cheval au pas et continua d'avancer doucement. Les sons de l'orgue parvinrent à son oreille, puis elle entendit des voix qui chantaient pieusement, et enfin, par la porte ouverte, elle aperçut l'autel, étincelant de flammes et de fleurs.

A côté de cette clarté, le château paraissait sombre. On eût dit que toute la vie de la maison s'était portée vers ce refuge. La prière du soir avait réuni, plus nombreux que de coutume, les habitants de Dienyi. Les vieux serviteurs étaient groupés derrière leurs maîtres ; d'autres s'étaient agenouillés sur les marches de l'entrée. Irène devina que cet accroissement de ferveur était dû aux alarmes que causait l'absence du jeune baron.

Tout parlait d'André, tout vivait d'André dans cette demeure.

La jeune fille descendit de cheval entre les troncs des hêtres, en avant de la chapelle ; Koucki emmena Dorello, et elle entra sans bruit pour ne pas troubler ceux qui priaient.

Devant l'autel, où s'élevaient de somptueuses gerbes de glaïeuls rouges et roses, parsemés d'iris. Irène aperçut M^{me} Dienyi, très pâle, à demi courbée sur elle-même. Près d'elle Elisabeth, penchée, et comme acétes sur un prie-Dieu. Elisabeth avait les yeux fermés ; elle était insensible à tout ce qui l'entourait. Parfois une larme tremblait sous sa paupière ; mais le plus souvent une expression céleste de résignation, d'amour, de divine confiance passait sur son angélique visage. Elle s'abandonnait à Dieu.

Un peu plus loin, assis sur une chaise haute, devant le clavier, Georges de Bréval improvisait un accompagnement au *Magnificat*. C'était l'habitude à Dienyi de louer chaque soir la mère de Dieu par le cantique qui lui est cher, et les inquiétudes qui troublaient la maison donnaient un sens pénétrant à une action de grâces qu'on n'avait pas voulu interrompre. Les sons de l'orgue planaient comme le bruit harmonieux des ailes des anges, et leurs vibrations faisaient frémir toutes ces âmes qu'agitait un même sentiment.

(A suivre.)

saue pas un Exilé; ses instructions doivent encore porter qu'il est tenu de l'in-sulter.

La Démocratie a ses exigences.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le conseil des ministres s'est prononcé pour le relèvement du droit de douane sur les alcools étrangers. Ce droit, qui est actuellement de 30 francs, serait porté à 70.

La Chambre va être saisie d'un projet en ce sens.

LES ÉLECTIONS DE NEVERS

Il y a eu dimanche un second tour à Nevers pour les élections municipales de Nevers.

Sur 6,397 électeurs inscrits, il y a eu 278 votants.

La liste radicale a passé avec 235 voix. Voilà donc une ville de 25,000 âmes livrée à une poignée d'individus élus par le trentième environ de ses électeurs.

L'INVASION DE L'ALCOOL ALLEMAND

Les industriels allemands nous envoyaient déjà d'énormes quantités d'alcools empoisonnés, et le Reichstag vient de voter une loi qui les encourage à nous inonder de leur exécrables produits.

Avant cette loi, les industriels allemands recevaient une prime de 20 francs par hectolitre exporté. Depuis cette loi, ils recevront une prime de 45 francs! Ce qui leur permettra d'abaisser encore leurs prix.

L'envahissement va devenir une véritable inondation, et nos distilleries, qui luttent si difficilement, vont être submergées si le gouvernement et les Chambres ne se hâtent pas d'aviser. Et dire que ce danger était prévu, et que ni les Chambres ni le gouvernement ne s'en sont émus! C'est-à-dire qu'on s'en occupe, à présent, à la dernière heure, et la loi qui augmentera les droits de douanes pour faire une digue, ne sera peut-être pas faite dans quinze jours. Et pendant qu'on discute, des centaines de wagons apportent tous les jours le poison allemand.

Dépêchez-vous donc, messieurs les députés et sénateurs, car chaque journée de retard, comme le dit éloquentement un de nos confrères, est une journée de ruine pour la France.

Quel chiffre formidable résumera nos pertes, lorsque pourra être dressé le dernier bilan de la République!

LE PROJET DE MOBILISATION

À propos du démenti du retrait du projet de mobilisation, le *Gaulois* cite les termes de la dépêche du *Petit Marseillais*, qui, le premier, a parlé de l'ajournement de cette expérience et conclut ainsi :

« Et puisque l'on veut que nous mettions les points sur les i, nous ajouterons — ce que nous nous étions borné à laisser entendre seulement — que M. le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne, a informé le gouvernement français que l'Allemagne considérerait comme une déclaration de guerre le vote, par les Chambres, du projet de mobilisation du 42^e corps. »

LE SURMENAGE INTELLECTUEL

Dernièrement, l'Académie de Médecine s'occupait d'une question dont M^r Froppel avait dit un mot à la tribune. L'éloquent évêque d'Angers avait dénoncé comme un péril national le surmenage intellectuel, résultat de l'éducation actuelle.

L'Académie partage absolument l'avis de l'illustre prélat. « Hygiénistes et cliniciens sont d'accord pour condamner les indigestes et ridicules programmes de l'Université, la barbarie inepte avec laquelle on les pratique et l'épuisement intellectuel qui en résulte trop souvent. » Écoutez M. le docteur Jules Rochard :

« Tout a été dit sur ces programmes, ces indigestes catalogues qui ne font entrer que des mots et des phrases creuses dans le jeune cerveau des écoliers. Leur condamnation est dûment et irrévocablement portée. Je ne perdrai pas mon temps et le vôtre à revenir là-dessus. Cependant, il y a dans l'Université une résistance sourde à la ré-

forme que nous réclamons. À certains symptômes, je serais tenté de croire que la résistance faiblit; mais elle n'est pas éteinte. Il nous faut redoubler d'énergie dans notre protestation. J'admire l'idée d'enseigner à des jeunes filles le droit international et la philosophie de la grammaire. Les *Trissotin* qui ont imaginé cela ont droit à toute notre stupefaction. »

Le docteur Brouardel n'est pas moins sévère; il approuve les conclusions de ses savants collègues et ajoute :

« L'étiologie physique et intellectuelle des écoliers n'a pas pour cause unique le surmenage résultant de la monstrueuse surcharge des programmes; il y a un autre facteur, très puissant, de ce mal : c'est le séjour des enfants au sein des grandes agglomérations urbaines. Je parle de ce que ma pratique, en qualité de médecin de plusieurs grands internats, m'a permis de constater. »

M. Brouardel fait un portrait peu flatté du gamin de Paris, chétif, d'humeur gaie, d'intelligence vive jusqu'à dix ans; puis les symptômes de dégénérescence apparaissent, le caractère se montre gouailleur et sceptique, les facultés intellectuelles fléchissent et aussi les qualités physiques. « Les familles parisiennes, sauf de rares exceptions, disparaissent fatalement après deux ou trois générations. »

— Le mal est plus grand que je ne le croyais, dit M. Dujardin-Beaumetz :

« J'avais dit, continue-t-il, que pour cinq mille demandes de jeunes personnes pourvues de diplômes, la Ville de Paris n'avait à donner chaque année que cent places. J'ajoute que ces cent places sont absorbées et au-delà par les maîtresses sortant des écoles normales. En France, en 1887, il y a 27,000 personnes qui ont obtenu, au concours, le *brevet supérieur*; l'année prochaine, si les choses marchent du même pas, il y en aura 34,000. Admettons que la moitié des concurrentes ait échoué. Cela nous donne plus de 60,000 jeunes filles qui encombrant l'accès de la carrière et demandent des places qui n'existent pas. C'est une véritable armée, armée de mécontentes aujourd'hui, de malheureuses peut-être demain. »

Et cependant l'armée pédagogique se recrute sans cesse.

Le savant académicien dit encore :

« Le temps consacré aux classes dans l'enseignement primaire est de six à sept heures; il faut trouver, en outre, le temps nécessaire aux devoirs, qui doit être de 2 à 4 heures. Total, huit à onze heures de travail par jour. Ce sont là des conditions déplorables pour la santé. Et à quoi donne-t-on une partie de ce temps? À l'économie politique, au droit international, à la psychologie, à la philosophie, à la physique, à la chimie, à l'anatomie. Voilà des jeunes filles bien pourvues. Ce serait odieux si ce n'était parfaitement ridicule. »

En tout cas, c'est parfaitement républicain.

La République épuise les enfants, elle les « bourre » de connaissances inutiles ou nuisibles, afin de combler le vide qu'elle a creusé dans leurs âmes en supprimant la religion.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juillet.

La physionomie du marché est meilleure : 3 0/0, 81.42; 4 1/2 0/0, 109.40.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,356. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de la Presse sont également très bien tenus à 19 et 20.

La Société Générale est stationnaire à 453, ses bilans mensuels font ressortir une situation qui annonce une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte est demandée à 465. Les tendances à la hausse sont persistantes et ne tarderont pas à porter ce titre aux environs du pair.

Les Débits et Comptes Courants sont stationnaires à 600.

Bien des personnes sont embarrassées pour vendre des nues-proprétés dont elles ont hérité; nous les engageons à s'adresser à la Compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille qui achète ces valeurs aux conditions les plus avantageuses.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses et suivies; les petits capitalistes s'y emploient de préférence en raison de son prix d'achat peu élevé par coupures de 100 fr. On sait, d'ailleurs, que ces polices sont remboursables au pair sur simple demande.

L'action de Panama se négocie à 386. Les différentes obligations sont très recherchées et donnent lieu à des échanges suivies.

Le marché de nos chemins de fer ne présente que peu de variations, les obligations sont très soutenues.

Nouvelles militaires.

LA BARBE DANS L'ARMÉE

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Pendant des années nous avons réclamé la liberté de la barbe dans l'armée, affaire de mode et d'hygiène, — celle-ci étant du reste elle-même à la mode. Aussi lorsqu'un jeune ministre de la guerre supprima l'obligation du rasoir, nous l'avons sincèrement félicité de cette petite hardiesse, tout en regrettant que la nouvelle liberté se changeât, par une sorte d'inconséquence, en obligation pour les caporaux et soldats. »

« Aux partisans de l'uniformité, nous faisons remarquer que les cinq sizièmes de nos recrues sont totalement imberbes, et qu'il était affligeant de voir tant de jeunes figures déparées par des poils follets dont la suppression demandait une série de formalités absolument ridicules. »

« Remercions donc le général Ferron d'avoir complété, en l'amendant, l'œuvre de son prédécesseur. Il est bien entendu pour nous que le droit à la barbe n'exclut pas le devoir de la propreté et que les capitaines pourront, au nom de l'hygiène, toujours faire raser ceux de leurs hommes qui ne verraient dans la barbe entière qu'un prétexte à négligence. »

Le général Ferron a abrogé les dispositions prises par le général Boulanger pour la correspondance directe entre les officiers et le ministre de la guerre. La correspondance par la voie hiérarchique est seule reconnue régulière et elle est rétablie dans les conditions prévues par le règlement sur le service intérieur des troupes. Les officiers qui écrivaient directement au ministre de la guerre verront leurs lettres rester sans réponse; ils pourraient même être l'objet de punitions disciplinaires.

M. le général Hailot, commandant la 56^e brigade d'infanterie (26^e division, 44^e corps d'armée) et les subdivisions de Chambéry et de Bourgoin, est nommé chef d'état-major du ministre de la guerre, en remplacement de M. le général de division Savin de Larclause, mis en disponibilité sur sa demande.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nos fêtes sont terminées, et nous croyons devoir nous faire l'interprète de la population saumuroise et des étrangers qui y ont pris part en remerciant M. Liénard du résultat qu'il a obtenu.

Promoteur du Concours, il a pourvu à son organisation en administrateur compétent. À lui la gloire du succès de la fête. Le commerce lui est reconnaissant de lui avoir procuré une occasion de profits; la classe industrielle, de lui avoir donné des travaux dans lesquels elle s'est distinguée et lui a permis d'occuper un grand nombre d'ouvriers.

D'autres envisageront les résultats au point de vue artistique; qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, de constater la vie, le mouvement que ces réunions ont données à la ville pendant ces trois jours de fêtes.

L'actif président du Concours avait tout prévu pour la réussite de son rêve, et ce qu'il ne pouvait diriger en personne, il l'avait confié à des jeunes gens dévoués auxquels il avait su communiquer son feu. Aussi les dispositions avaient été tellement bien prises, tout avait été conduit avec une telle précision, que les Sociétés musicales qui nous ont fait l'honneur de rehausser notre Concours par leur présence, se sont éloignées emportant de Saumur et de l'accueil qu'elles ont reçu parmi nous le meilleur et le plus durable souvenir.

Les vivats enthousiastes des jeunes socialistes, qui acclamaient Saumur et le président du Concours en quittant notre ville, doivent être une douce satisfaction pour M. Liénard.

Mais maintenant que ces jours sont passés, il nous sera bien permis de faire un rapprochement.

Le maire a supprimé les processions sous le futile prétexte — parmi tant d'autres non moins futiles — qu'elles entravaient la circulation et étaient une cause d'encombre-

ment de la voie publique. Après le défilé des musiques dans la journée de dimanche, et dont il a été témoin, il ne sera plus possible à notre maire d'invoquer semblable raison.

La circulation n'a-t-elle été assez interrompue pendant deux jours? À chaque instant, pendant cette période de temps, voitures et piétons n'ont-ils pas dû céder la chaussée à quelque association musicale en marche?

Pendant la mise en place du portique qui décore la place de la Bilange, l'entrée du pont Cessart n'a-t-elle pas été dangereuse et beaucoup plus difficile que pour la construction d'un simple reposoir? Pendant cette opération, la police entière était sur pied pour prévenir tout accident et faire tenir à l'écart ceux qui devaient traverser le pont, et ce n'était pas sans raison.

Les catholiques n'ont pas songé à se plaindre. Les passants suivaient les péripéties des travaux comme jadis ils s'intéressaient à la construction plus modeste d'un reposoir.

Ces considérations n'ont point échappé au bon sens public, et l'on ajoutait que si notre maire n'était pas lié par quelque engagement secret, malgré son esprit anti-religieux bien connu, il ne persisterait pas dans son arrêté, si contraire aux intérêts du commerce et de la classe ouvrière.

Mais l'expérience qui vient d'être faite, les concours que M. Liénard a trouvés dans tous les rangs de la population saumuroise ne peuvent manquer d'éclairer nos érudites et de convaincre leur grand chef M. Combiér qu'il doit rendre à la ville ses fêtes si populaires d'autrefois, par simple considération matérielle, dans un intérêt purement commercial. Elles se renouvellent chaque année, sans qu'il en coûte un centime à la caisse municipale, tandis que, pour le Concours musical, la Ville s'est bien engagée pour quelques milliers de francs.

La population verrait de bon œil que l'administration autorisât les processions, et après l'empressement que les catholiques ont apporté aux fêtes musicales, ils ont bien droit à quelques égards de notre municipalité.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

M. Peyssonnié, procureur de la République à Saumur, est nommé à Dieppe, en remplacement de M. Lelong.

M. Maxwell, substitut au Mans, est nommé procureur de la République à Saumur, en remplacement de M. Peyssonnié.

CHEMIN DE FER DE PARIS A Orléans

À l'occasion de la fête du 14 juillet, à Paris, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Trélazé, le samedi 9 juillet, à 6 h. 42 matin; de Tours, à 4 h. 40 soir; et des stations intermédiaires jusqu'à Mer inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés : 2^e classe, 19 fr.; 3^e classe, 13 fr. 50, par place (aller et retour compris).

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 19 juillet, à 10 h. 5 du soir.

Nous apprenons que notre compatriote M. J.-B. Stears, propriétaire de l'usine à gaz de Saumur et de celle de Livourne (Toscane), vient d'être nommé, par S. M. Humbert I^{er}, roi d'Italie, chevalier de la Couronne de Fer.

C'est une juste récompense des services rendus par M. Stears, l'un des grands promoteurs de l'éclairage au gaz, et le continuateur de l'œuvre de son père, sans cesse à la recherche de nouveaux progrès pour tout ce qui se rattache à l'éclairage par le gaz.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, a reçu hier matin les préfets de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

En réponse à l'invitation que lui avait adressée le gouvernement français, l'Angleterre vient de faire savoir qu'elle enverrait trois officiers pour assister aux grandes manœuvres du 9^e corps.

Le Japon enverra également deux officiers.

Enfin, le gouvernement serbe a désigné pour prendre part à ces manœuvres :

Le major Dragomir Voutchkavitch, commandant du bataillon des pionniers ;
Le major Vladimir Nirolich, chef d'état-major de l'inspection d'artillerie.

UNE EXPOSITION ANGEVINE ET BRETONNE

L'association bretonne et angevine organise, pour les premiers jours de l'année prochaine, une manifestation artistique.

C'est une exposition très curieuse, qui comprendra la peinture, dessins, aquarelles, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, sculpture et gravure.

Pourront seuls y prendre part les artistes membres de l'Association bretonne et angevine.

La commission d'organisation se compose de M. M. Elie Delaunay, Lenepveu, membres de l'Institut ; Lansyer, Luminais, Luc-Olivier Merson, Toulmouche, A. Guillon, Al-leaume, Astruc, Corbineau, Dénécheau, Léofanti, Beauquesne, David d'Angers, Ta-luel, etc. (Journal de Maine-et-Loire.)

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

Dimanche matin, le train qui part de Poitiers à 6 heures 5 pour Loudun a écrasé un individu entre les stations de Moncontour et de Marlaizé.

Le train descendait une rampe. Tout à coup, des coups de sifflets retentissent ; on serre les freins et le train s'arrête.

Le mécanicien prévient aussitôt le chef de train qu'un individu venait d'être écrasé à 150 mètres. Il n'avait aperçu le malheureux qu'au moment où celui-ci était projeté sur le côté droit de la voie.

Sur le devant de la machine, il y a de nombreuses taches de sang et des lambeaux de chair ; le marchepied du tender est tordu.

Le chef de train et un autre employé remontent la voie et trouvent en effet un peu plus haut le cadavre d'un homme paraissant âgé de 70 ans. La tête et le bras gauche, complètement séparés du tronc, sont dispersés sur un espace de 15 mètres carrés. C'est hideux à voir.

A ce moment, un autre train arrive, venant de Moncontour. On fait des signaux et il s'arrête.

Le premier train reprend aussitôt sa marche.

La victime est un sieur Coudret, d'Ouzilly-Yignoles. Il se trouvait, paraît-il, dans la misère.

COURSES DE LA ROCHE-SUR-YON

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu dimanche à La Roche-sur-Yon :

Prix du Gouvernement. — 1^{er}, Gascon, à M. Gauvreau ; 2^e, Gravier, à M. H. Garreau ; 3^e, Grenadine, à M. de Trémont.

Prix des éleveurs. — 1^{er}, Gitana, à M. Léon Blay ; 2^e, N. A., à M. Michaud ; 3^e, Niniche, à M. Gillaizeau.

Prix de la Société d'encouragement. — 1^{er}, Giselle, à M. Lalouet ; 2^e, Jujube, à M. Mauny ; 3^e, Guinée, à M. Gauvreau.

Prix des dames. — 1^{er}, Jéricho, à M. Parage ; 2^e, Copernic, à M. de Nexon ; 3^e, Voute, à M. de Pontavice.

Prix de la Société des courses. — 1^{er}, Galère, à M. Guinebert ; 2^e, Vierge, à M. Harper ; 3^e, Dugazon, à M. Guinebert.

Épreuve pour étalons. — 1^{er}, Fontenay, à M. Gaston Lelièvre ; 2^e, Faust, à M. Gauvreau.

Prix de la ville. — 1^{er}, Vierge, à M. Harper ; 2^e, Le Brave, à M. de Larouillère.

L'ACCIDENT D'ANGOULÊME

Pendant un violent orage qui a éclaté lundi soir sur Angoulême, des hommes d'équipe de la gare d'Orléans qui transportaient dans un wagon des plaques de marbre très lourdes ont, à la suite d'un coup de tonnerre effroyable, éprouvé une commotion qui leur a fait lâcher les plaques. Celles-ci sont tombées et ont confusonné assez grièvement trois des hommes d'équipe.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

BAINS DE MER

A Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande.

Du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, il est délivré, en destination des stations balnéaires ci-dessus, des billets aller et retour

de toutes classes avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir : ceux délivrés le vendredi et le samedi jusqu'au lundi suivant inclusivement, ceux délivrés le dimanche jusqu'au mardi suivant inclusivement.

Ils sont délivrés par toutes les gares et stations des lignes ci-après aboutissant à Saint-Nazaire :

Du Mans exclus à Tours,
D'Aubigné, de Sablé exclus et de La Suze exclus à La Flèche-Angers.

De Tours à Saint-Nazaire par Saumur-Angers.

Prix donnés comme exemple au départ de SAUMUR :

Pour Saint-Nazaire : 1^{re} classe, 26 fr. 40 ; — 2^e classe, 19 fr. 90 ; — 3^e classe, 14 francs 05.

Pour le Croisic : 1^{re} classe, 30 fr. 85 ; — 2^e classe, 23 fr. 45 ; — 3^e classe, 16 fr. 55.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ des gares d'Orléans, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes.....	125 fr.	96 fr.
Angers.....	116 fr.	87 fr.
Le Mans.....	114 fr.	85 fr.
Tours.....	100 fr.	75 fr.
Blois.....	95 fr.	71 fr.
Orléans.....	95 fr.	71 fr.

ITINÉRAIRE

L'itinéraire comprend :
1^o Le parcours entre les points de départ : Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes et Vierzon.

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueille (bains de Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans situées sur l'itinéraire à parcourir, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1887.

NAISSANCES

Le 31 mai. — Reine-Jeanne Guiraudie, rue de Bordeaux.

Le 1^{er} juin. — Louis-Auguste Goubin, rue Nationale ; — Émile-Marie Bertrand, rue du Portail-Louis.

Le 2. — André-Ferdinand Bougrier, qui de Limoges ; — Paul-Jean-Baptiste Lelièvre, rue de la Croix-Verte.

Le 4. — Henri-Joseph Boron, rue de Notre-Dame.

Le 5. — Louis Trespench, rue de Fenet ; — Louis-Léon Tessier, à l'Hospice ; — Claude-Michel-Émile Broum, place de la Bilange.

Le 9. — Germaine Dalbignat, rue Duplessis-Mornay.

Le 11. — Justine-Jeanne Roux, rue du Chardonnet.

Le 15. — Léontine Septier, hameau de Beaulieu.

Le 16. — Eugénie-Renée Gautron, rue des Capucins ; — Louis Chevalier, rue de Fenet.

Le 17. — Alfred-Angelo Dubosson, rue de la Petite-Bilange.

Le 18. — Albert Tessier, rue Notre-Dame.

Le 22. — Jean-Baptiste Poupin, montée du Fort.

Le 24. — Émilie-Jeanne Baugé, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Louise-Pauline Corby, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Marie-Rose Jagot, route de Varrains ; — Joseph-Louis Martin, rue de la Visitation.

Le 27. — Georges Large, rue du Bellay ; — Rose-Hélène Rabraut, rue Notre-Dame ; — Louise-Marguerite Davy, rue des Moulins.

Le 30. — Marie-Reine Bachmeyer, rue de la Visitation.

MARIAGES

Le 2. — Léon-Adolphe Buruez, lieutenant de cavalerie, de Paris, a épousé Gabrielle-Emma Martin, sans profession, de Saumur.

Le 7. — Pierre Guillot, cultivateur, a épousé Anne-Louise Pelletier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 14. — Victor Scipion, plâtrier, a épousé Anne-Marie Ménard, lingère, tous deux de Saumur ; — Eugène Girard-Heinrich, ferblantier, a épousé Victoria Lambert, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 18. — Eugène-Léon-Émile Houffleur, potier, a épousé Marie-Louise Bellanger, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 23. — Jean-Marie Le Galiard, cocher, a épousé Marie-Françoise Tual, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 27. — Joseph-François-Marie Simon, peintre en bâtisse, a épousé Marie-Joséphine-Eugénie Horeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Louis-Émile Couderc, cavalier de manège, a épousé Anne Baronnat, couturière, tous deux de Saumur ; — Claude Désévaux, voiturier, a épousé Victorine-Louise Lemert, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Albert-René Godrie, 4 jours, rue de la Petite-Douve.

Le 2. — Edouard Paquereau, journaliste, 23 ans, à l'Hospice ; — Robert Garau, 7 mois, quai de Limoges.

Le 3. — Jean-Baptiste-Eugène Garron, retraité, 59 ans, rue du Pavillon ; — Émile Guézin, 5 ans, rue Saint-Nicolas ; — Joseph Collet, cordonnier, 50 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Anne Lambleu, rentière, 74 ans, veuve Pierre Maulion, place du Roi-René.

Le 6. — Martin Beillard, jardinier, 62 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Maximilien-René Piau, 3 ans, rue de Fenet.

Le 11. — François Paccoud, cavalier à l'École de cavalerie, 25 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Marie Granger, rentière, 62 ans, rue Fardeau ; — Joséphine Peltier, 8 mois, à l'Hospice ; — Virginie Brunet, couturière, 27 ans, à l'Hospice ; — Alice Maison, 8 mois, rue du Chardonnet.

Le 18. — Marie-Louise Sauleau, 6 ans, place du Roi-René ; — Henriette Saulais, 1 mois, rue de la Visitation.

Le 20. — Marie-Augustine Fortin, 13 ans, rue de Fenet.

Le 21. — Charles Proust, cordonnier, 57 ans, rue de l'Echelle ; — Geneviève Levron, 40 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Henry-Adolphe Michaud, 4 mois, Grand'Rue.

Le 25. — Albert-Constant Jaouën, 8 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 29. — Louise Couderc, 40 ans, rue de Fenet ; — Constance Baugé, couturière, 49 ans, rue de la Croix-Verte ; — Fidèle-Jean Mousseau, journaliste, 43 ans, à l'Hospice.

CONSEILS ET RECETTES.

LE PREMIER REPAS DU MATIN

Le café, dont nous reparlerons quand nous étudierons les matériaux du second déjeuner, se prend, le matin, seul ou mélangé avec du lait.

Le café noir ou café à l'eau, infusion de semences torréfiées du *Coffea arabica*, convient peu aux personnes nerveuses chez lesquelles la sensibilité est très exaltée. Les hommes tourmentés par les passions tristes, ceux qui ont des affections congestives de l'extrémité inférieure de l'intestin, les individus atteints de quelque inflammation chronique, doivent soigneusement s'abstenir de l'usage de cette boisson parfumée. Elle est, au contraire, recommandée à quiconque digère péniblement et mange sans appétit, aux gens faibles, aux asthmatiques, aux convalescents de fièvres miasmiques, et en général à tous les individus dont l'organisme paresseux réclame une stimulation douce et soutenue.

Le café au lait, moins tonique que le café noir, convient à peu près à tout le monde, les femmes blondes comprises, quoiqu'en puisse dire un préjugé idiot, qui voudrait attribuer à son usage la production d'un flux pathologique trop fréquent. Cette maladie, ou mieux cette incommodité, que le lecteur devine sans que nous la nommons, est le plus souvent engendré par l'insuffi-

sonce de l'alimentation, l'insalubrité de l'habitation, la vie confinée.

Prendre un peu de café au lait ne la produit point ; en prendre beaucoup sert à la guérir, surtout si on y joint de bonnes tartines de pain beurré ou simplement grillé, de l'air pur et quelques rayons de soleil. — D^r F. BRÉMONT. (Paris.)

MOYEN DE FAIRE OUVRIR LES ROSES A JOUR FIXE

Il arrive souvent que l'on a besoin, à un jour déterminé, d'une certaine quantité de roses, et l'horticulteur se demande en contemplant ses rosiers : Cette rose ira-t-elle jusque-là, ce bouton s'ouvrira-t-il à temps ?

Voici un excellent moyen d'arriver au but désiré :

Lorsque les boutons sont arrivés à une dizaine de jours à peu près de leur éclosion complète, on les coupe et on les enfonce jusqu'au calice dans une terrine remplie de sable quartzueux humide, puis on place la terrine dans un local voûté clair et frais, où les boutons se conservent parfaitement.

Trois ou quatre jours avant le moment du besoin, on transporte la terrine dans la couche de la serre, à une température de 20 à 25° cent., on arrose les boutons d'eau tiède et on place une cloche de verre par dessus.

Ils fleuriront certainement en trois jours, et s'ils ne sont pas complètement ouverts, on leur aide quelque peu en soufflant dessus comme on le fait pour les camélias.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de juillet vient de paraître ; en voici le sommaire :

Juillet. Calendrier. Un grand patriote. Le temps qu'il doit faire en Juillet. La destruction de l'Opéra-Comique. Le docteur Vulpian. Un protégé de sainte Anne. Une admirable médiane. A pied ! c'est pour les pauvres ! Propriétés des feuilles de géranium. Le voile. Les âges de la vie. Les vieilles gloires de la France : Du Guesclin. Les insulations ou coups de soleil. Le cardinal Lavignerie. Le tambour de la Trétoire. Invocation des saints du mois de juillet. Charade, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : 4 portraits : Jean Dollfus, D^r Vulpian, Du Guesclin, M^{re} Lavignerie. Huit gravures diverses.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66. informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.

PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.

PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.

PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.

PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.

PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.

PALAIS-ROYAL Timbres ca outchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux.

« Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 4 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Les créanciers de la faillite du sieur Hemery, ancien marchand mercier à Saumur, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition aux créanciers de cette faillite d'un dividende de 16 0/0.

Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission à partir du mardi 12 juillet 1887, à une heure du soir, par M. Doussain, syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières.

(473) Le Greffier, GAUTIER.

C^{ie} GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

6, Rue Auher.

Extraits du RAPPORT présenté par le Conseil d'Administration dans l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires, du 30 juin 1887. Présidence de M. Eugène PEREIRE.

L'Actif de la Compagnie, au 31 décembre 1886, se décompose comme suit :

1 ^o Flotte, Immeubles, Outillage industriel, Mobilier des Agences, Frais de premier établissement et Primes de remboursement des Obligations anciennes....	Fr. 118.908.790 22
2 ^o Acomptes payés sur la construction de « Morbihan » et « Vendée » qui entreront en service en 1887.	Fr. 866.600 »
3 ^o Matériel d'inventaire à bord des Paquebots....	Fr. 11.950.876 76
4 ^o Approvisionnement....	Fr. 2.913.421 72
5 ^o Valeurs diverses.	Fr. 1.832.992 41
6 ^o Débiteurs divers.	Fr. 8.795.947 74
7 ^o Fonds divers et avances disponibles....	Fr. 18.537.093 48
Total....	Fr. 163.805.722 33

PASSIF

Le Passif se décompose de la manière suivante :

1 ^o Capital social	Fr. 40.000.000 »
2 ^o Obligations....	Fr. 75.456.885 30
3 ^o Capitalisation à 6 0/0 de 23 annuités de 440 mille 732 fr. 90 dues à l'ancienne société Valéry....	Fr. 5.320.500 »
4 ^o Créanciers divers	Fr. 19.108.076 52
5 ^o Réserves d'Assurances, Statutaire et de Prévoyance....	Fr. 11.861.685 72
6 ^o Réserve éventuelle d'Assurances autorisée par l'Assemblée Générale du 20 juillet 1885....	Fr. 9.600.000 »
7 ^o Bénéfices net de l'Exercice 1886, tous prélèvements effectués....	Fr. 2.458.574 79
Total égal à l'Actif....	Fr. 163.805.722 33

Le Compte d'amortissement total se trouve porté à 9.818.451 fr. 40, comprenant l'amortissement de la Flotte, des Immeubles, du Matériel, des frais d'Établissement, et une partie des primes de remboursement des Obligations anciennes.

Le produit net de l'Exercice 1886 est de..... 2.791.357 29 desquels il y a lieu de déduire :

1 ^o La Réserve statutaire....	130.132 50
2 ^o La Répartition aux Administrateurs, en vertu de l'article 16 des Statuts	40.000 »
3 ^o La prime de participation attribuée au Personnel....	162.650 »
Total....	332.782 50

Soit une somme de. 2.458.574 79

Les recettes nettes du Trafic se sont élevées, en y comprenant les subventions et les primes maritimes, à..... 44.088.623 59

Les recettes accessoires, telles que : intérêts, escomptes et bénéfices sur comptes d'ordre, se sont élevées à..... Fr. 2.041.949 95

auxquels il convient d'ajouter le solde créditeur du Compte de Profits et Pertes de 1885..... Fr. 33.434 54

Soit ensemble. Fr. 2 075.384 49

Les Recettes du Trafic présentant un total de..... Fr. 44.088.623 59

Les recettes totales de l'Exercice 1886 se sont donc élevées à..... 46.164.008 08

Les dépenses maritimes et commerciales de toute nature se résument par un total de. Fr. 31.588.088 24

Les frais généraux d'administration se sont élevés à la somme de.... Fr. 385.888 46

Les Frais d'exploitation à Paris et dans les Agences à... Fr. 4.567.167 76

Les charges statutaires (intérêts et primes de remboursement des obligations), les dépenses pour avaries et manquants, remorqueurs et chaloupes, à Fr. 3.274.190 07

Total.... Fr. 39.815.334 53

En résumé, les Recettes de toute nature de l'Exercice 1886 étant de... Fr. 46.164.008 08 et les dépenses de... 39.815.334 53

L'excédent des recettes sur les dépenses est de... Fr. 6.348.673 55 sur lesquels ont été opérés les prélèvements cités plus haut, et qui laissent libre la somme nette de..... Fr. 2.458.574 79

Le mouvement des passagers et des marchandises donne les chiffres suivants :

Mouvement des passagers (nombre)....	290.310
Mouvement des marchandises (tonnes)....	545.110
Mouvement des espèces et valeurs en....	Fr. 163.308.000

Le nombre des voyages effectués en 1886, par la Flotte de la Compagnie, a été de 1,069 tant dans l'Atlantique que dans la Méditerranée; 63 Paquebots ont été toujours en activité, et le parcours total s'est élevé à 717,000 lieues marines, dont 55,000 par les Côtiers et Cargo-Boats, 315 mille par les Paquebots de la Méditerranée et 349,000 par les Paquebots de New-York et les Antilles.

La vitesse moyenne du groupe des 5 Paquebots de la ligne de New-York, depuis l'inauguration du nouveau service, est d'environ 16 nœuds, pour 48 voyages; elle dépasse de 1 nœud la vitesse officiellement exigée, et il est, dès maintenant, certain que, pour la première période de 52 voyages, qui prendra fin en Juillet, la Compagnie aura droit à la surprime de vitesse prévue par les contrats avec l'Etat.

Les ingénieurs de la Compagnie suivent toujours avec la plus grande attention, tant en France qu'à l'Étranger, les changements qui peuvent s'introduire dans les constructions navales. Ils se préoccupent de généraliser pour les machines l'emploi de la triple expansion, pour les chaudières, l'application de la haute pression et du tirage forcé, et pour l'aménagement intérieur, l'installation de la lumière électrique.

Le matériel naval se compose actuellement de 65 Paquebots jaugeant 149,742 tonneaux bruts, et les appareils moteurs représentent une force nominale de 35,200 chevaux, dont la puissance indiquée en chevaux de 75 kilogrammètres atteint le chiffre de 143.300 chevaux.

L'ensemble des opérations du service de l'Economi a atteint, pendant cet Exercice, une somme de 14 millions de francs.

Le Petit Economi a pris un nouveau développement. Indépendamment des denrées alimentaires, la Compagnie livre aujourd'hui à ses employés, aux prix les plus réduits, les objets d'habillement, drap, linge et chaussures. Tout le personnel se montre satisfait d'une organisation qui répond à ses besoins et concourt à augmenter son bien-être.

Les Ateliers et Chantiers de la Compagnie, à Penhoët-Saint-Nazaire, continuent à exécuter des travaux pour l'industrie, et ils viennent d'accepter de l'Etat la commande d'un grand croiseur, Le *Coëlogon*.

Le Rapport se termine par l'exposé d'une proposition en vue de consolider définitivement, et pour une longue période, la constitution de la Société.

« Les perfectionnements introduits

depuis quelques années, par la science et l'industrie, dans la construction des bateaux à vapeur, ont pour conséquences une plus grande vitesse et une sécurité plus complète pour les passagers, en même temps qu'une diminution relativement sensible des frais d'exploitation; mais ils mettent les Compagnies de navigation dans la nécessité d'avoir sans cesse à leur disposition des capitaux importants, dont l'emploi judicieux doit donner des avantages considérables et constituer un placement à gros intérêt.

Notre Compagnie ne peut échapper à cette loi inflexible du progrès; elle est tenue de rechercher les moyens de ne pas se laisser dépasser par la concurrence étrangère.

Cependant, notre capital-actions est limité, et nos emprunts successifs ont atteint des proportions dont il convient de tenir compte. C'est donc, par des combinaisons dont notre situation financière nous permet aujourd'hui l'adoption, que nous devons nous procurer les ressources nécessaires pour répondre aux besoins toujours croissants de notre industrie.

Afin de réaliser ce programme, nous vous proposons de remplacer les emprunts de formes différentes inscrits à notre Passif par un seul emprunt en Obligations semblables à celles des grands Compagnies de Chemins de fer, rapportant 45 fr. par an et remboursables à 500 fr. par voies de tirage au sort, dans un délai qui ne devrait pas dépasser soixante-quinze ans.

Nous pensons que ces titres se placeraient facilement, et à des cours avantageux.

L'opération se ferait en ménageant tous les intérêts actuellement engagés, et au moment que nous jugerions le plus opportun.

Elle entraînerait peu de frais, et aurait pour résultat final, après avoir réparti sur une plus longue période les annuités que nous payons aujourd'hui, d'en diminuer le montant annuel de près de deux millions et demi, pendant vingt-trois ans.

Cette combinaison pourrait nous fournir les moyens d'augmenter rapidement la puissance de notre Compagnie, et de trouver dans le perfectionnement de notre Flotte, le placement fructueux d'une partie des sommes, dont la diminution des annuités nous laisserait la disposition.

Les capitaux qui resteraient libres n'entreraient pas dans les recettes de l'exploitation, et seraient portés à un compte spécial, pour être convertis en valeurs de tout repos, ou pour servir à racheter éventuellement tout ou partie de nos nouvelles Obligations 3 0/0.

Après la lecture de ce Rapport et conformément à ses conclusions, l'Assemblée a voté les Résolutions suivantes :

1^o A l'unanimité, l'Assemblée approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1886, tels qu'ils résultent des Écritures et du Compte de Profits et Pertes déposés sur le bureau.

2^o A l'unanimité, l'Assemblée approuve les prélèvements et amortissements opérés; fixe, par suite, les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 2.400.000 fr., soit 30 fr. par action, et autorise à reporter à l'Exercice suivant le solde de 58,574 francs 79 c.

Les Actionnaires ayant reçu le 1^{er} janvier dernier un acompte de 15 fr., auront à toucher le complément de 15 fr. le 1^{er} juillet prochain.

4^o A l'unanimité, moins deux voix, l'Assemblée donne au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour convertir aux conditions qu'il déterminera, les différentes dettes inscrites au passif de la Société en un seul emprunt représenté, au maximum, par 300,000 Obligations de 500 francs rapportant 15 fr. par an, et dont le remboursement ne pourra excéder une durée de 75 ans.

MM. Eugène Pereire et Théophile Cloque-min, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que MM. Doré et Gaudry, nommés commissaires pour l'exercice 1887-88.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEL APPARTEMENT

A l'entresol, rue Nationale, 63,

Composé de trois chambres, dont deux parquetées, cuisine, cave, cour, buanderie, etc.

Prix : 325 fr.

S'adresser à M. BAREIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (475)

Etude de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7, et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Aux enchères publiques, DE

BIENS

d'Interdit

Consistant en :

UNE MAISON D'HABITATION TERRE ET PRÉ

Sis commune de Varennes-sous-Montsoreau.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 30 Juillet 1887**, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Eugène Trémeau, boucher, demeurant à Bessé-sur-Braye, arrondissement de Saint-Cathar (Sarthe), agissant au nom et comme tuteur d'Adolphe-Eugène Girault, cultivateur, en dernier lieu domicilié à Varennes-sous-Montsoreau, actuellement résidant à Cayenne, dépendances de St-Laurent (Guyanne Française), légalement interdit, par suite d'une condamnation judiciaire, Ayant, ledit M. Trémeau, qualité, M^e Louis Albert, pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M^e Emile Girault, boucher, demeurant à Souzay (Maine-et-Loire) pris au nom et comme subrogé-tuteur dudit sieur Adolphe-Eugène Girault sus-nommé et qualifié;

Il sera procédé au jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère dudit M^e Breton, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.

1^{er} Lot.

Une maison, située au bourg de Varennes-sous-Montsoreau, composée d'un rez-de-chaussée, de trois chambres, dont une à feu, donnant sur la rue, une petite chambre froide séparée de la cuisine ci-après par une cloison vitrée, une cuisine avec cheminée et fourneau, corridor ouvrant dans la cour et sur la rue du bourg, desservant les deux chambres à feu, escalier dans le corridor; au premier étage deux chambres dont une à cheminée, un cabinet, une mansarde, grenier sur le toit; cour dans laquelle est un cellier avec grenier au-dessus, pompe et un terrain.

Le tout dans un ensemble, d'une contenance de six ares cinquante-trois centiares, joignant au levant la rue, au couchant Langlois, au nord Desmoullins et Marion, au midi Auguste Girault.

Mise à prix..... 4.500 fr.

2^e Lot.

Un morceau de terre, sis aux Noux-Gallet, dit le Champ-du-Poirier, contenant quatre-vingt-douze ares quatre-vingt centiares, joignant au levant Girault, au midi Bonnemère, au couchant un chemin, au nord Joulain.

Mise à prix..... 4.000 »

3^e Lot.

Un morceau de pré, situé aux Rivières, contenant trente-sept ares cinquante-deux centiares, joignant au levant la rue, au midi l'acquéreur de M^{me} Lambert, au nord les héritiers Guillon.

Mise à prix..... 1.800 »
Total des mises à prix... 10.300 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1^o S'it à M^e L. ALBERT, avoué poursuivant la vente;

2^o Soit à M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 7 juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: GATTIER.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant :

1^o Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;

Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau;

Belle avenue de tilleuls;

2^o 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Par suite de saisie-exécution.

Il sera vendu :

Le dimanche 10 juillet 1887, à une heure du soir, à Turquant, sur le chantier du tramway : 20 wagonnets complets, une pompe, un bassin en tôle, et deux grands rails.

Le même jour, à cinq heures du soir, à Dampierre, sur la route, près l'école des sœurs : quatre grands rails.

Le mardi 12 juillet, à une heure du soir, à Saumur, près le Pont-Fouchard, une grande quantité de rails et de traverses.

Et le mercredi 13 juillet, à 2 heures du soir, depuis le Pont-Fouchard jusqu'à Saint-Hilaire-Saint-Florent, divers lots de traverses en chêne, un petit wagonnet, deux grandes plaques tournantes démontées, rails, boulons, écrous, plaques cintrées et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

Avec garantie,

CHEVAL alezan brûlé, genre cab, attelé et monté, taille 1^m 59, 10 ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité, 40.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portall-Louis, 29. (476)

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUVEAU et CAMUS, Poitiers. (307)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.